

Service Technique/Urbanisme

☎04.75.57.95.21

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le 19/10/2023

ID : 026-212602528-20231012-2023_473-AR



PC02625219V0012T01

Date de dépôt du retrait de PC : 11/10/2020

Demandeur : Succession de CHOEUR
Philippe représentée par Mme CHŒUR Elise –
Demandeur initial : **CHŒUR Philippe**

Pour : Retrait d'un PC pour construction
d'une maison individuelle

**Adresse terrain : 445 av. Charles De Gaulle
à PORTES LES VALENCE**

ARRETE DE RETRAIT N°23- 473
D'UN ARRETE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
AU NOM DE LA COMMUNE DE PORTES LES VALENCE

Le Maire de PORTES LES VALENCE,

Vu le permis de construire n°**PC02625219V0012** accordé le 26/06/2019 à Mme CADET Heddi puis transféré le 03/08/2020 à M. CHŒUR Philippe ;

pour des travaux situés à 445 avenue Charles De Gaulle à PORTES LES VALENCE.

Vu l'objet du permis de construire accordé et transféré initialement, à savoir : construction d'une maison individuelle

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 06 février 2017 et modifié le 18/11/2019 ;

Vu le courrier en date du 09/10/2023 de Mme CHŒUR Elise (agissant pour le compte des héritiers, suite au décès de M. CHŒUR Philippe en date du 03/05/2022) demeurant 13 B av Gambetta 26100 ROMANS SUR ISERE indiquant que le projet ne sera pas mis en œuvre puisque le pétitionnaire est décédé, et qu'aucun commencement de travaux n'a été effectué ;

ARRETE :

ARTICLE UNIQUE :

L'arrêté accordé initialement en date du 03/08/2020 puis transféré le 10/07/2020 est RETIRÉ.

Fait à Portes Les Valence, le 12/10/2023

P/Le Maire,
L'Adjoint à l'Urbanisme

Antonin KOSZULINSKI.



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le 19/10/2023



ID : 026-212602528-20231012-2023_473-AR